

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du Mardi
7 février 2012 Après-Midi

17 Question de Mme Valérie Warzee-Caverenne à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la sécurité des pompiers lors des interventions sur des sites présentant des panneaux photovoltaïques" (n° 9109)

17.01 **Valérie Warzee-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, plusieurs articles se sont fait l'écho, la semaine dernière, du caractère dangereux, pour les pompiers, d'une intervention lors de l'incendie d'un établissement sur lequel étaient placés des panneaux photovoltaïques.

Nous savons qu'une mission a été confiée au Centre fédéral de Connaissances pour la sécurité civile, afin d'identifier les dangers encourus par les pompiers dans l'exercice de leur fonction dans ce cadre. Sur base de ce rapport remis en octobre 2011, le SPF Économie a lancé un marché pour la publication d'un guide à l'attention des installateurs de panneaux photovoltaïques. La parution de ce guide est prévue pour juin 2012 et on peut se réjouir de cette initiative de prévention dans un secteur en pleine évolution.

J'aurais néanmoins souhaité vous demander ce qui suit. Ce guide destiné aux installateurs de panneaux reprend, j'imagine, les mesures et recommandations répondant aux inquiétudes formulées par les pompiers. Pouvons-nous en avoir connaissance? En considérant que le danger proviendrait essentiellement de la présence de courant continu sur le fil reliant le panneau à l'onduleur en période de production, cela ne s'applique donc pas aux interventions de nuit.

Les pompiers ont-ils reçu des instructions claires de votre administration pour assurer leur sécurité lors de telles interventions? Y a-t-il une formation ou des précautions qui puissent leur permettre d'intervenir en toute sécurité? Qu'en est-il maintenant et qu'en sera-t-il après la parution du guide? En ce qui concerne les particuliers et entreprises ayant déjà installé des panneaux photovoltaïques sur leur établissement, existe-t-il une information leur étant destinée aujourd'hui ou pendant une période transitoire, de manière à protéger les pompiers lors de leurs interventions?

17.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Chère collègue, en ce qui concerne le marché public relatif au guide, il a été lancé par la direction générale opérationnelle IV de la Région wallonne et non par le SPF Économie. Nous possédons cependant une copie du cahier des charges.

Le guide des prescriptions techniques relatives à la protection des biens des personnes - et plus particulièrement celle des pompiers - pour les installations solaires photovoltaïques, destiné aux installateurs et aux bureaux d'étude reprend, conformément au cahier des charges, les recommandations et les adaptations réglementaires nécessaires afin de répondre aux dangers identifiés par le SPF Intérieur, étant donné que l'électrocution ne représente qu'un des dangers potentiels.

Nos recommandations portent également, entre autres, sur l'adoption d'une législation qui impose un réel niveau de sécurité: accès, signalisation, uniformité et protection, adoption d'un code de bonnes pratiques pour les installateurs, obligation de mise hors tension ou de déconnexion de chaque module de production électrique et obligation de faciliter et de sécuriser la manipulation des panneaux lors de leur enlèvement éventuel.

À la suite des annonces relatives aux risques dans l'entrée en contact avec des panneaux photovoltaïques lors d'interventions des services d'incendie, le Centre fédéral de

Connaissances pour la sécurité civile (KCCE) a organisé dès 2010 des conférences et des séances d'information pour les intervenants et les Régions, en collaboration avec le secteur.

Lors de l'élaboration des présentations, il s'est révélé pratiquement impossible de mettre sur pied une procédure uniforme pour les interventions impliquant de telles installations, étant donné l'absence complète de réglementation en ce domaine. Ces appareils présentent une importante hétérogénéité du point de vue des composants, de la qualité ainsi que des schémas d'installation. De même, les systèmes et les manipulations permettant de les soustraire à la tension varient aussi fortement. Le KCCE a été dans l'impossibilité de valider une procédure unique. Par conséquent, aucune formation agréée ne peut être dispensée dans les centres de formation provinciaux.

La première chose à faire, avec l'aide des Régions, est de nous assurer d'avoir une réglementation identique. Le SPF Économie s'y attellera. J'en ai déjà parlé avec M. Vande Lanotte en lui suggérant d'organiser une table ronde pour voir comment régler ce problème qui implique des compétences fédérales autant que régionales.

En tout cas, à ce stade, nous informons les services d'incendie. Nous avons préparé une documentation relative aux risques et au fonctionnement des systèmes. Nous organisons aussi des séances d'information sur simple demande. Nous allons en envoyer le résumé aux différentes zones et aux services de pompiers. Mais nous devons aller plus loin.

Par ailleurs, nous voulons introduire la notion de risques liés aux panneaux photovoltaïques dans la formation des pompiers.

Toujours est-il que le SPF Économie, les autorités régionales et l'industrie du photovoltaïque doivent absolument s'entendre pour uniformiser les installations et mettre en place une réglementation unique pour des systèmes de sécurité homogènes.

J'ajoute que couper un panneau est une tâche difficile, puisque la réserve d'énergie solaire subsiste. Il faut donc trouver d'autres moyens pour empêcher le risque d'électrocution.

17.03 **Valérie Warzee-Caverenne** (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Nous observons une volonté évidente de diffuser des informations. Je pense qu'il conviendrait d'agir rapidement auprès des services d'incendie. En effet, aujourd'hui, si vous téléphonez dans une caserne, les pompiers ne peuvent vous donner aucune information.

Tout ce que vous venez d'expliquer ne pourra se faire en quelques jours. Pourtant, aujourd'hui, beaucoup de questions se posent et peut-être faudrait-il émettre une pré-information, comme vous le disiez, sans attendre les demandes.

17.04 **Joëlle Milquet**, ministre: J'ai déjà demandé au KCCE d'être proactif et de l'envoyer lui-même. Garder le guide à disposition n'est pas suffisant. L'urgence est d'organiser la table ronde. Je vais donc entamer une démarche officielle et envoyer une lettre à Johan Vande Lanotte, à qui j'en ai déjà parlé voici une quinzaine de jours, lorsque ce sujet était d'actualité.

17.05 **Valérie Warzee-Caverenne** (MR): C'est très important: les panneaux photovoltaïques prolifèrent. Lors d'un incendie, il serait aberrant qu'ils empêchent les pompiers d'intervenir, que ce soit pour le logement d'un particulier, pour une entreprise qui verrait sa production réduite à néant ou pour une exploitation agricole qui verrait la perte de tout un cheptel. Merci de prendre ce dossier à cœur.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*